

fassions notre entière contribution à partir du Canada. Mais dans l'entre-temps, le Canada, en tant que membre responsable de la communauté internationale, ne saurait ne pas tenir compte des répercussions politiques qu'exercerait une initiative unilatérale afin de retirer ses forces de l'Europe.

Genre de forces canadiennes

Si l'on convient que le Canada devrait continuer à fournir un apport approprié aux forces de l'OTAN en Europe, cela ne signifie pas, bien entendu, que le caractère ou le niveau de notre apport actuel devraient demeurer tels quels. Évidemment, notre apport doit tenir compte de l'évolution des besoins. Si, par exemple, on constate la possibilité de s'entendre pour réduire, de part et d'autre, les forces de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, cela pourrait influencer sur le niveau des forces canadiennes et américaines en Europe. Ce n'est pas là, il va sans dire, la seule mesure de contrôle des armements que nous recherchions en Europe. En fait, comme je l'ai déjà dit, le Gouvernement appuiera les efforts déployés pour améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest et pour réaliser des accords de désarmement, ce qui accroîtra notre sécurité en Europe et dans le monde.

Nous passons sans cesse en revue la forme spécifique de notre apport. En fait, elle a été sensiblement modifiée au cours des ans. Un exemple suffira je crois à illustrer ma thèse. Vers 1955, le Canada a fourni à l'OTAN 12 escadrilles d'avions intercepteurs F-86. Au début des années 1960, ces escadrilles ont été remplacées par huit escadrilles d'avions F-104, dont six participaient à la force de frappe et deux, à la force de reconnaissance. Cette année, en raison de l'usure nous réduisons le nombre d'escadrilles d'avions de frappe de huit à six. Au cours des années 1970 tous les avions F-104 seront retirés progressivement. Au moment opportun, le Gouvernement devra décider quels avions devront les remplacer.

Il est évident qu'il faut changer graduellement les armes du genre de celles dont j'ai parlé. D'abord, chaque contribution nationale ne représente qu'une partie des forces totales à la disposition des commandants de l'OTAN, et la modification de ces contributions doit être compatible avec le plan d'ensemble. En deuxième lieu, le coût des armes modernes est tel que lorsqu'on a pris certains engagements, que l'équipement a été livré et que les militaires en ont appris le maniement, on ne peut, à la légère, l'abandonner en faveur d'un autre engagement exigeant un nouvel équipement et une nouvelle formation.

Résumé

Je vous sais gré de l'occasion qui m'a été offerte de commenter certaines des considérations influant sur la politique du Gouvernement envers l'OTAN. Il me semble que ces considérations viennent à l'appui de la thèse d'après laquelle le maintien de l'Alliance facilitera en réalité le progrès vers un règlement pacifique en Europe et pourra dans l'entre-temps favoriser les relations entre l'Est et l'Ouest. Un visiteur venu récemment d'Europe à Ottawa et qui était doué d'une profonde connaissance